



(VAUCLUSE)

DECISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

REF: NB

N° 000708

Vie Associative -
Tarification location
des salles
municipales - Année
2017

Affiché le :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération LSa/MG n° 1886 du 4 novembre 2015 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'effort régulier d'amélioration des conditions d'accueil des salles municipales: normes de sécurité, entretien, rénovation peinture, serrurerie, ménage,

Considérant la fréquence des mises à disposition aux structures non associatives, associations syndicales de copropriétaires et associations non aptésiennes,

Considérant la charge financière que représentent ces mises à disposition pour la commune,

DECIDE

Article 1 et unique :

1. La mise à disposition exclusive des salles de réunions situées en rez-de-chaussée et disposant d'une sortie de secours :
 - Salle d'exposition du 38 avenue Philippe de Girard à Apt.
 - Salle XIV de la Maison des Associations.
2. Le maintien de la tarification des locations des salles de réunion aux :
 - Structures non associatives,
 - Associations non aptésiennes,
 - Agences immobilières, syndics de copropriété et associations syndicales de copropriétaires.
3. Le maintien de la tarification des locations de la salle des fêtes.

Cette tarification sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 selon les modalités définies dans le document ci-annexé.

Fait à APT, le 20 décembre 2016
LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20161220-708-BF
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016



Gestion globale
de la vie associative

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ANNEE 2017

(Applicables au 1^{er} janvier 2017)

Salle des fêtes (Capacité d'accueil : < 350 personnes, selon configuration)
Tarifs associations aptésiennes.

	Tarif par jour
En semaine	100 €
Samedi, dimanche et jours fériés	120 €

Caution	500 €
---------	-------

Salle des fêtes (Capacité d'accueil : < 350 personnes, selon configuration)
Tarifs structures non associatives ou associations non aptésiennes.

	Tarif par jour
En semaine	400 €
Samedi, dimanche et jours fériés	450 €

Caution	600 €
---------	-------

Salles de réunion

Tarifs syndic de copropriété / agences immobilières, associations syndicales de copropriétaires, associations non aptésiennes, structures non associatives.

	Tarif par jour
Salle XIV, RDC Maison des associations (Capacité d'accueil : < 25 personnes)	60 €
Salle d'exposition, 38 Avenue Philippe de Girard (Capacité d'accueil : < 70 personnes)	90 €

Validation DGS :

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20161220-708-BF
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception en préfecture : 20/12/2016

Validation Mme le Maire

